

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **135 (2009)**

Heft 09: **D'un pont à l'autre**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA JOURNÉE CULTURELLE SIA À LAUSANNE

Le 11 septembre 2009, la **sia** vivra la troisième édition de sa Journée culturelle à Lausanne. Après le son en 2001 à Lucerne et la lumière à Berne en 2005, ce sont les multiples facettes du mouvement qui serviront de fil conducteur à l'édition 2009.

Le programme réunira des intervenants actifs dans les domaines techniques, scientifiques et artistiques, qui confronteront leurs approches du mouvement au travail des professionnels de l'architecture et des sciences de l'ingénieur. Les réflexions suscitées par ces contributions animeront les échanges entre tous les participants à la Journée culturelle.

Films, danse, théâtre, concerts

En parallèle, Lausanne accueillera toute une série d'événements en divers lieux jusque tard dans la nuit du 11 septembre : conférences, représentations théâtrales et projections de films, performances artistiques, danse, concerts, ou encore un parcours de minuit sur la nouvelle ligne de métro m2. Tous les hôtes de la manifestation y trouveront une occasion idéale de découvrir Lausanne en profondeur, de se retrouver et de faire de nouvelles rencontres. L'envoi aura lieu la veille, lors du grand bal **sia** au bord du Léman, dans le cadre extraordinaire des jardins du Beau-Rivage Palace. Infos et inscription : <www.siajourneeculturelle09.ch>

(SIA)

PREMIÈRE CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Les comptes annuels 2008 de la **sia** bouclent sur une perte de 46 000 francs. Comme expliqué par le secrétaire général Eric Mosimann, ce résultat négatif est meilleur que le précédent et supérieur au budget, ce qui s'explique en partie par l'augmentation des mem-

bres. De plus, i-Norm, le nouvel abonnement aux normes par Internet s'est mieux vendu que prévu, SIA-Service a affiché de bons résultats, et les dépenses en personnel ont été réduites.

SIA 142/143

Les concours d'architecture et d'ingénierie, ainsi que les principes fondamentaux pour l'exécution de mandats d'étude étaient jusqu'ici définis dans le Règlement SIA 142. Certaines incohérences et lacunes relatives aux mandats d'étude ainsi que l'importance croissante de ceux-ci ont motivé l'élaboration d'un Règlement des mandats d'étude parallèles SIA 143. Or comme l'a expliqué Nathalie Rossetti, membre de la direction de la **sia**, les travaux ont montré que le Règlement 142 appelait des révisions qui portent sur l'introduction d'un tour facultatif d'évaluation anonyme et une compensation pour le lauréat en cas de réduction du mandat de suivi. Autres innovations : la description des droits issus de la mise au concours, ainsi que l'augmentation des dommages intérêts en cas d'abus et la reformulation de la procédure en cas de conflits. Le texte intègre de nouvelles précisions pour l'élaboration d'expertises, de prises de position et d'attestations de conformité, ainsi que des explications pour l'interprétation et l'application des règlements. Enfin, des articles relatifs à la constitution des équipes de concours ont été complétés, tandis que les obligations et responsabilités du jury ont été précisées.

La direction s'est unanimement ralliée aux deux nouveaux règlements qu'elle présentera pour adoption à l'assemblée des délégués de la **sia**, le 15 mai.

Élections

Avec Daniel Meyer et Laurent Vulliet, la direction présentera deux ingénieurs

civils EPF réputés pour succéder à Alfred Hagmann et à Peter Marti.

Agé de 47 ans, Daniel Meyer est copropriétaire du bureau Dr. Lüchinger und Meyer Bauningenieur à Zurich. De 1995 à 2003, il a enseigné la statique et le comportement des structures porteuses à la HES de Zurich et, depuis 2003, il est chargé de cours pour la construction en verre à l'HES de Lucerne. Il est membre du comité directeur de la section zurichoise de la **sia**.

Agé de 51 ans, Laurent Vulliet est professeur et directeur du Laboratoire de mécanique des sols à l'EPFL depuis 1996. Il y a dirigé le département de Génie civil de 1999 à 2001 puis a ensuite été le doyen de la faculté Environnement naturel, architectural et construit (ENAC) de 2001 à 2008. Depuis juillet 2008, il assume la direction générale de Bonnard & Gardel Consulting Engineers à Lausanne.

Pour succéder à Markus Schäfle au sein de la commission centrale des normes et règlements (ZNO/CNR), la direction présentera l'architecte zurichois Christian Gautschi.

Comité directeur pour la passation des marchés

Les revendications de la **sia** pour la passation des marchés d'étude doivent être mieux défendues. C'est ce que la direction a décidé (*TRACÉS* n° 06/2009, p. 22), en créant le nouveau comité directeur pour les affaires politiques et l'adjudication des marchés (comité « P+V », en allemand). Responsable des normes et règlements au sein du secrétariat général, Markus Gehri a informé les présidents des principaux objectifs de ce nouvel organ, à savoir d'accroître la réactivité des commissions de normes et de renforcer leurs liens avec la direction. Le nouveau comité relayera directement auprès de la direction les évolutions non normatives, à portée

politique et pratique. Les projets de normes continueront à être traités par la commission centrale des règlements, puis par la commission centrale des normes et des règlements. Au moins une fois par an, des représentants de la commission centrale et des commissions subordonnées s'entretiendront avec le comité directeur des questions juridiques pour la passation des marchés.

Améliorer l'accès aux marchés

Pour les professionnels suisses, l'accès aux marchés globalisés revêt une importance croissante dont il faut tenir compte dans les orientations internationales de la **sia**. Pierre-Henri Schmutz a donc présenté la nouvelle stratégie en matière d'échanges internationaux, pour continuer à développer la reconnaissance des professionnels **sia** à l'étranger et rehausser la valeur d'études de haut niveau. Les principaux objectifs englobent l'élaboration de standards internationaux, l'accès facilité aux marchés, les échanges culturels et le transfert de connaissances.

Au niveau national, l'importance des prestations des professionnels **sia** est mise en valeur par la 15ⁿ de l'architect-

ture contemporaine. Chaque année, le public est invité à visiter des ouvrages réalisés par des membres **sia**. Issue d'une initiative du groupe professionnel architecture (GPA) et de la section vaudoise, la manifestation concerne actuellement l'ensemble des sections romandes et la section bernoise. Dans la perspective éminemment souhaitable d'un élargissement à toute la Suisse, Guy Nicollier, président de la section vaudoise, a proposé de constituer un comité d'organisation suprarégional.

Thomas Müller, RP/communication SIA

SIA – ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le contrat cadre **sia** pour l'assurance responsabilité civile professionnelle offre des conditions avantageuses et quelques nouveautés. Les primes sont de 23% plus avantageuses à celle de 2008. Dans certains cas, des clients ont réalisé une économie plus importante que le coût de la contribution annuelle de membre **sia**.

Le contrat comprend trois des principaux éléments de couverture pour les ingénieurs et architectes :

- risques de base : dommages corporels et matériels durant l'activité;
- dommages aux ouvrages : dommages ou défauts à des ouvrages édifiés selon les plans ou sous la direction des personnes assurées;
- dommages économiques purs : préjudices pécuniaires ne résultant pas d'un dommage corporel ou matériel.

Le contrat cadre propose en outre de nombreuses autres couvertures qui peuvent être consultées sur Internet (<www.sia.ch/versicherungen>). Les membres peuvent aussi facilement calculer leur prime à partir de ce site.

Les membres **sia**, qui ont déjà une assurance responsabilité civile professionnelle hors du contrat cadre **sia**, ont la possibilité d'adresser leur contrat actuel par email à siainsurance@vzis.ch pour recevoir une offre.

Pour un changement d'assureur, le contrat actuel doit être résilié trois mois avant son expiration, soit à la fin septembre, au plus tard, pour un contrat expirant à la fin de l'année (les dates peuvent varier en fonction des contrats). Il est conseillé d'examiner la proposition jusqu'en juin 2009.

(SIA)

Afin, que les problèmes de parcage soient du passé.



Le système de support de guidons pour maintenir l'ordre offre un parfait support et ménage les vélos.

Votre partenaire aux services de qualité et solutions innovantes.

parquer ■ abriter ■ bloquer

Velopa AG, CH-8957 Spreitenbach
+ 41 (0)56 417 94 00, marketing@velopa.ch